

CONSEIL MUNICIPAL

1^{er} juillet 2011

Nombre de Conseillers
en exercice: 15
présents: 10
votants: 14

Le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt-trois juin deux mil onze, s'est réuni en réunion ordinaire le premier juillet deux mil onze, à dix-huit heures quarante-cinq, sous la présidence de Monsieur Daniel GRAVELET Maire.

ETAIENT PRESENTS: Isabelle BERLIN, Rémi CHABANNE, Nathalie DUBOIS, Philippe FROMION, Daniel GRAVELET, Valérie JUGAND, Yves MASSEREAU, Pascal MILLET, Francis PONS, Mireille TURPIN.

EXCUSES : Hélène CHABARD, Sandrine LEZIAN, Claude MOREAU, Guillaume OPIGEZ, Catherine PAQUET.

POUVOIRS : Sandrine LEZIAN donne pouvoir à Isabelle BERLIN,
Claude MOREAU donne pouvoir à Daniel GRAVELET,
Guillaume OPIGEZ donne pouvoir à Rémi CHABANNE,
Catherine PAQUET donne pouvoir à Francis PONS

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Rémi CHABANNE.

Lecture du compte rendu du conseil municipal du 13 mai 2011.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la rédaction du compte rendu de la séance précédente.

1° Fonds de concours Bourges Plus – Bâtiment multi-activités

Dans le cadre de son projet de construction d'un bâtiment multi-activités, le Conseil municipal sollicite auprès de Bourges Plus, une subvention au titre des fonds de concours pour la construction de la 1^{ère} phase du projet (cantine, garderie, bibliothèque, place centrale). Une mobilisation intégrale de cette subvention est demandée en lieu et place de la répartition annuelle.

Le Conseil approuve le plan de financement HT suivant :

Coût global du projet :	1 000 000 €
Fonds de concours Bourges + :	50 500 €
Contrat d'agglomération :	53 115 €
Département du Cher :	300 000 €
DETR (maximum possible) :	190 000 €
Autofinancement :	406 385 €

Après avoir étudié le plan de financement, le Conseil sollicite une subvention de 50 500 € auprès de Bourges Plus.

Le Conseil autorise le M. le Maire à monter le dossier de demande de subvention.

POUR : 14

- Rétrécissement de la zone de protection de l'espace boisé classé Natura 2000.

POUR : 14

4°) Enquête publique parc éolien

M le Maire résume le contenu de l'enquête publique concernant l'implantation de 8 éoliennes sur les territoires de Lazenay, Limeux et Cerbois de puissance 16 MégaW.

Après discussion, le Conseil se prononce de la façon suivante :

POUR : 7

ABSTENTIONS : 5

CONTRE : 2

5°) Subventions de Bourges Plus pour le dispositif « Internet pour tous »

Le Conseil municipal sollicite Bourges Plus pour l'obtention d'une participation financière à la mise en place du dispositif « Internet pour tous ». Cette subvention est attribuée au titre des fonds de concours spécifiques pour l'amélioration du débit internet sur le territoire de Bourges Plus :

Le Conseil approuve le plan de financement suivant :

Cout total de l'opération : 3 884.74 €

Fonds de concours (48%) : 1 880 €

Auto financement : 2 004.74 €

Après avoir étudié le plan de financement, le Conseil sollicite une subvention de 1 880 €.

Le Conseil autorise le Maire à monter le dossier de demande de subvention.

POUR : 14

Renseignements seront pris auprès de Bourges Plus concernant la mise en place du haut débit par la Communauté d'Agglomération Bourges Plus, la Communauté d'Agglomération de Vierzon et le Conseil général.

6°) Délibérations concernant les travaux

Proposition de délibérer sur les travaux envisagés par le SDE 18 :

- Mise aux normes des armoires de commande AG et AQ au Bourg avec une participation communale pour la moitié du montant soit 188.74 € HT,

POUR : 14

- Rénovation de l'éclairage public ; rue des Varennes, Pissereau, des Petites Vallées avec une participation financière de la commune de 1 129.39 € HT (50 % du cout global),

POUR 14

- Rénovation de l'éclairage public lotissement Bois des Cheminées pour une participation financière de la commune de 9 927 € HT (30 % du coût global).

Pour des questions d'esthétique, d'économie d'énergie, de problème de remplacement d'éléments devenus obsolètes, le conseil adopte ce projet de rénovation de l'éclairage public.

POUR : 14

7°) Mise à disposition des biens de la commune à la CA Bourges Plus

Monsieur le Maire donne lecture de l'inventaire des biens mobiliers et immobiliers mis à disposition par la Commune de Morthomiers à la Communauté d'Agglomération Bourges Plus, dans le cadre de l'exercice de sa compétence environnement.

A la lecture de cette liste lors du dernier Conseil, il semblait que l'inventaire était imprécis et /ou erroné.

Renseignements pris, la liste correspond à tous les biens de GROCOCHOM divisés par le nombre de communes concernées.

De fait, le Conseil approuve la liste des biens et autorise le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition.

POUR : 14

8°) Tarifs centre aéré 2011

Pascal MILLET, 1^{er} adjoint, présente les tarifs du centre aéré définis par la commission jeunesse école pour l'été 2011 et demande au conseil de se prononcer sur ces derniers.

Barèmes du quotient familial :

Q = ressources annuelles + primes + CAF

Nombre de personnes du foyer x12

Quotient 1 : 711 € et plus

Quotient 2 : 467 à 710.99 €

Quotient 3 : 469.99 et moins

CENTRE AERE DE LA CHAPELLE SAINT URSIN

Horaires :

Centre de loisirs de 9h00 à 17h30 (1/2 journée de 9h00 à 12h00 ou de 13h30 à 17h30)
Accueil/garderie de 7h30 à 9h00 (1.32 € ou 0.66 € à partir de 8h30) et de 17h30 à 18h30 (0.96 €)

Tarifs :

Habitants de Morthomiers	Tarifs communaux (bons CAF non déduits)			Plein tarif
	1	2	3	Sans
Quotient familial	1	2	3	Sans
½ journée	7.30€	7.30€	7.30€	12.70 €
Journée (centre et camps)	13€	12€	11€	22.85 €

Comme l'année précédente, afin de pallier aux désistements nombreux et souvent non signalés des enfants aux activités auxquelles ils s'inscrivent, le conseil municipal décide d'instaurer un système de versement d'acompte **lors de l'inscription en mairie** pour les sorties à la journée ou à la demi-journée (5 € en chèque à l'ordre du Trésor Public) et pour les ateliers et les camps (10 € en chèque à l'ordre du Trésor Public). Ces chèques seront déduits de votre facture.

En cas d'absence de l'enfant, seules des raisons majeures (maladie avec justificatif, décès d'un proche) seront recevables.

Cette décision a été prise pour être en conformité avec le règlement voté et appliqué par les élus de La Chapelle Saint Ursin

COCLICO de CHAROST

Inscriptions :

L'inscription est obligatoire pour fréquenter le centre de loisirs. Pour les enfants de Morthomiers, cette inscription doit se faire obligatoirement à la mairie de Morthomiers pour bénéficier des tarifs réduits. Se munir des papiers nécessaires pour le calcul du quotient familial (sinon, les tarifs du quotient 1 seront appliqués).

Horaires :

Centre de loisirs de 9h00 à 17h00

Accueil/Garderie de 7h00 à 9h00 et de 17h00 à 19h00 (1.17 € de l'heure).

Toute heure commencée est due.

Tarifs Chârost:

COCLICO	VOTRE PARTICIPATION			Plein tarif
	1	2	3	Sans
QUOTIENT FAMILIAL	1	2	3	Sans
Gracay (2 jours)	29 €	27 €	25 €	50 €
Gracay (3 jours)	40 €	37 €	34 €	70 €
Sorties du 13 juillet	15 €	14 €	13 €	25 €
½ journée	5.30 €	5.30 €	5.30 €	5.31 €
Journée	10.70 €	9.90 €	9 €	10.71 €
Semaine	44.70 €	41.70 €	37.70 €	44.77€

9°) Tarifs cantine et garderie 2011/2012

Il est proposé au Conseil de déterminer les tarifs cantine et garderie à compter de septembre 2011 et pour l'année scolaire 2011/2012 :

- 3.50 € le repas au lieu de 3.45 €,
- 0.80 € pour la garderie du matin au lieu de 0.75 €,
- 1.95 € pour la garderie du soir, gouter inclus, au lieu de 1.90 €.

POUR : 14

10°) Achat d'un nouveau tracteur

Il est décidé de traiter ce point ultérieurement, les éléments actuellement disponibles étant incomplets.

DIVERS :

- Défibrillateur à installer à la rentrée prochaine. Un problème de ligne téléphonique explique le retard.
- Problème de nuisance sonore au niveau du point d'apport de verre. Des habitants viennent déposer du verre la nuit ou tôt le matin et cela crée une gêne pour les personnes vivant à proximité. Idée de mettre un panneau rappelant les horaires d'usage, respectueuses de la tranquillité du voisinage,
- Rémi Chabanne demande le renouvellement de la convention permettant au club de ping-pong de continuer son activité à la rentrée prochaine. Celui-ci est accordé.
- La commission chargée du nouveau règlement pour la salle des fêtes est à réunir dès la rentrée pour travailler sur le sujet,
- Une association sportive de Karaté, actuellement basée sur Bourges, souhaiterait disposer d'un créneau horaire pour dispenser des cours à la salle des fêtes. Il leur a été proposé le jeudi à compter de 17h00,
- 6 semaines de travail saisonnier sont prévues en juillet/aout, partagées entre Alison Melotte et Elodie Bonneau.

Prochain Conseil municipal le 16 septembre 2011

Fin de séance à 21h30.